



Charte de l'Ambassadeur

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. »

Préambule

Le réseau des **Ambassadeurs du GE ALTERN** vise à permettre une meilleure connaissance des activités du **GE ALTERN : l'Emploi à Temps Partagé et ses services connexes, auprès d'un large public, dans le Tarn.**

Cette démarche, qui se veut fédératrice, repose sur la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs désireux de participer, chacun à leur manière, à améliorer la notoriété du GE ALTERN.

Leurs missions :

- Promouvoir l'Emploi Durable et de Qualité dans le département du Tarn.
- Amplifier et développer le rayonnement et la visibilité du GE ALTERN,
- Participer à créer un sentiment d'appartenance.

Des objectifs pour avancer tous ensemble

- Participer à l'identification du GE ALTERN comme un Acteur Economique local au service du collectif, de l'Emploi et des Territoires.
- Développer l'offre et les services de manière collective et innovante pour proposer à nos Ambassadeurs, Adhérents, Salariés et Partenaires une expérience enrichie, personnalisée, différenciante.
- Créer un véritable sentiment d'appartenance
- Resserrer les liens, nourrir l'attachement au GE ALTERN,
- mieux comprendre l'intérêt d'une autre façon de collaborer: L'Emploi à Temps Partagé

Pour cela, il est nécessaire de connaître et d'accepter les différents engagements énoncés ci-après :

1-Principes généraux :

Faire partie des **Ambassadeurs du GE ALTERN** est une mission volontaire, elle pourra sous certaines conditions donner lieu à une contrepartie sous la forme de bons cadeaux dans le cadre d'une action de parrainage (cf article N°5 de la présente charte).

La participation à la démarche des **Ambassadeurs du GE ALTERN** n'a pas d'incidence sur les relations contractuelles de travail.

La prise en charge d'éventuels frais liés aux actions menées dans le cadre des **Ambassadeurs du GE ALTERN** peut être assurée de manière exceptionnelle par le GE ALTERN selon les situations examinées au cas par cas et avec une autorisation préalable et sur présentation de justificatifs de frais engagés.

Les Ambassadeurs peuvent décider de mettre fin à leur participation au réseau des **Ambassadeurs du GE ALTERN** sans contrainte de délai, en informant simplement le GE ALTERN par courrier électronique à l'adresse suivante : altern@alternge.fr.

Le cas échéant, le GE ALTERN se réserve également le droit de mettre fin à la mission d'Ambassadeur, sous réserve d'en informer les personnes concernées, sans délai, par courrier électronique.

2- Qui peut devenir Ambassadeur du GE ALTERN ?

les Dirigeants/les Salariés d'Entreprises,
les Partenaires de l'Emploi,
les Organismes de Formation,

Les Consultants Professionnels,
les Etablissements Consulaires,
les Collectivités.

3- Engagements des Ambassadeurs du GE ALTERN

- Promouvoir une image positive du GE ALTERN dans l'objectif d'inciter des personnes physiques ou morales à nous rejoindre.
- Respecter les messages clés délivrés par le GE ALTERN, en utilisant les ressources créées dans ce but : kits de communication, brochures etc.
- A ne pas utiliser, ni modifier le logo du GE ALTERN, sans son autorisation
- A respecter la charte graphique du GE ALTERN
- Informer le GE ALTERN des actions réalisées au titre d'**Ambassadeur du GE ALTERN**.
- Relayer les demandes et les informations provenant des différentes prises de contacts à l'occasion des missions d'Ambassadeurs.
- Tenir systématiquement informé son employeur des activités menées dans le cadre des **Ambassadeurs du GE ALTERN**.
- Relayer les informations pertinentes (actualités, offres d'emploi, idées créatives, démarches innovantes, opportunités de développement etc.).
- Informer le GE ALTERN de toute évolution de sa situation professionnelle ou de son souhait de ne plus faire partie des Ambassadeurs.

4- Engagements du GE ALTERN

- Inviter régulièrement les Ambassadeurs à des événements organisés par le GE ALTERN ou ses partenaires (forums professionnels, événements liés à l'emploi ou en lien avec les Ressources Humaines ou toutes actualités utiles).
- Faire appel aux Ambassadeurs pour participer ou intervenir aux événements et appels à manifestation auxquels le GE ALTERN est invité à participer.
- Répondre aux questions des Ambassadeurs relatives à la présentation des actions menées par le GE ALTERN.
- Associer les Ambassadeurs dans l'élaboration des actions et outils de communication et de promotion de l'Emploi dans le Tarn.
- Informer les Ambassadeurs de toute évolution du réseau.
- Se réunir une à deux fois par an, pour mener des actions et faire le bilan de ces actions.

5- Modalités de parrainage

Chaque parrainage de futures Entreprises adhérentes ou de futurs(es) salariés(es), devra faire l'objet d'une information préalable écrite par courrier électronique auprès de la Direction du GE ALTERN à l'adresse suivante : altern@alternge.fr

Le Parrain ou la Marraine, de chaque future Entreprise Adhérente* ou Futur(e) Salarié(e)** du **GE ALTERN** coopté(e), recevra un bon cadeau d'une valeur de 100 Euros, dans l'enseigne de son choix ou auprès des partenaires du GE ALTERN.

Le filleul ou la filleule - Entreprise Adhérente* ou Salarié(e)** du **GE ALTERN**, recevra un bon cadeau d'une valeur de 50 Euros, dans l'enseigne de son choix ou auprès des partenaires du GE ALTERN.

**Entreprise Adhérente : Après acceptation de l'adhésion par les Membres du CA du GE ALTERN.*

*** Salarié(e) : Toute personne bénéficiant d'un contrat de travail en CDD ou en CDI avec le GE ALTERN.*

Je soussigné(e)....., Organisme.....

souhaite devenir **Ambassadeur du GE ALTERN**, et je déclare avoir pris connaissance et être en accord avec la présente charte.

Fait à le :

L'Ambassadeur
du GE ALTERN

La Direction du
GE ALTERN

La Présidence
du GE ALTERN